

**4221 - Rénovation et équipements des établissements pour enfants et autres structures**

**Equipements sanitaires et sociaux - Famille et enfance**

**Rapport n° CP/2011/839**

**Service gestionnaire :**

Service établissements et institutions

**Résumé :**

Le présent rapport porte sur des demandes de subvention pour des investissements réalisés par cinq associations : la Farandole à Sélestat, l'association de gestion des établissements sociaux (AGES) à Strasbourg, la crèche parentale les Pitchoun's, la crèche parentale la Chenille et l'association d'action sociale du Bas-Rhin (AASBR) à Strasbourg dans le domaine de l'aide aux structures privées d'accueil de la petite enfance

Les dépenses d'investissement liées à la construction, l'aménagement, l'extension et l'équipement au titre des modes de garde pour les enfants de moins de 6 ans peuvent bénéficier d'une subvention départementale applicable à la dépense prévisionnelle.


Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15204	204-2042-51	359 867,44 €	19 801,56 €	9 088,31 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 9 088,31 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés.*

Strasbourg, le 24/10/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL